

COMMUNE DE LACONNEX

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 3 février 2020

Présents: Hubert DETHURENS, maire

Jean-Pierre GANTNER, adjoint Véronique RUDAZ, adjointe

Thierry ARN, Jean BATARDON, Andreea CAPITANESCU BENETTI, Maxime DETHURENS, Marc DUPRAZ, Stéphane GROBETY, Olga MERMET, Dominique PASCUAL, Bradley STILLWAGON, Laurent THEVENOZ, Laurent ZIMMERMANN

Ordre du jour

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 janvier 2020
- 2. Plan d'extraction PE 01-2011-1, lieux-dits « Allues, Champ courbe et Manchettes », projet de modification de la topographie de rendu des terrains après exploitation : proposition de délibération
- 3. Mise en séparatif du réseau communal : suivi
- 4. Crédit de construction de la 1^{ère} étape de création d'un réseau de collecteurs d'eaux usées, sis chemin de Mollaz,Vy-Neuve, route de l'Eaumorte, route des Rupettes, place du Four-Banal et route de la Maison-Forte : proposition de délibération
- 5. Modifications de la Convention régissant l'Arrondissement de l'Etat civil de Bernex : projet de délibération
- 6. Programme 2020 manifestations communales
- 7. Règlement d'attribution des terrains communaux : nouvelle modification, art. 2
- 8. Communications de l'exécutif
- 9. Divers
- 10. Questions du public

Hubert Dethurens, maire, ouvre la séance à 19h00 et remercie les conseillers/ères de leur présence in corpore.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 janvier 2020

Après une correction de syntaxe en page 2 et confirmation à Bradley Stillwagon que l'emplacement des statues sera choisi par le conseil et non pas par l'artiste, le procèsverbal de la séance du 13 janvier 2020 est approuvé à l'unanimité.



2. <u>Plan d'extraction PE 01-2011-1</u>, <u>lieux-dits « Allues, Champ courbe et Manchettes »</u>, <u>projet de modification de la topographie de rendu des terrains</u>

Hubert Dethurens présente le plan du projet et explique que cette modification a pour but d'éviter les vallonnements du terrain en prolongeant la colline existante. Jean Batardon souhaite connaître la date de remise en exploitation pour l'agriculture. En principe, vers 2023-24.

Pour répondre à Marc Dupraz, le maire ajoute qu'il n'y aura pas de machine de traitement de gravier. Maxime Dethurens propose d'imposer une taxe en cas de retard dans les délais, mais le maire explique que ceci est du recours des propriétaires des terrains. Marc Dupraz s'inquiète également des poussières générées par ce remodelage topographique. Le maire lui répond que sur ce site, les nuisances devraient être peu importantes.

PROPOSITION DE DELIBERATION

RELATIVE A L'ENQUETE PUBLIQUE No SCG-25

PLAN D'EXTRACTION PE 01-2011-1

LIEUX-DITS «ALLUES, CHAMP COURBE ET MANCHETTES»

PROJET DE MODIFICATION DE LA TOPOGRAPHIE DE RENDU

DES TERRAINS APRES EXPLOITATION

Vu le projet de plan d'extraction PE 01-2011-1 établi par le Département de l'environnement, modifiant en partie le PE 01-2011 adopté par le conseil d'Etat le 6 avril 2016 ;

Vu l'enquête publique no. SCG-25 déposée à la mairie pour consultation du 18 novembre au 19 décembre 2019 ;

Vu les remarques et observations reçues durant l'enquête publique par le département;

Vu les remarques adressées par la commune au département par courriel du 13 août 2018;

Vu le rapport technique et d'impact sur l'environnement du bureau d'ingénieurs CSD du 23 octobre 2019 ;

Sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

DECIDE

D'autoriser le projet plan d'extraction PE 01-2011-1 relatif à un projet de modification de la topographie de rendu des terrains après exploitation aux conditions suivantes :

- La planification de l'exploitation du périmètre, telle que prévue dans le plan d'extraction, doit être strictement respectée et ceci indépendamment de la politique et des impératifs de l'entreprise Holcim;
- les délais de remise en état des terrains et de leur retour à l'agriculture doivent également être respectés afin de ne pas péjorer les exploitants par une prolongation de la période de remblayage.

La délibération est approuvée par 11 voix POUR, soit à l'unanimité.



3. Mise en séparatif du réseau communal : suivi

Suite aux problèmes constatés quant à la réalisation des canalisations de l'impasse des Jumelles, un appel d'offre à des bureaux d'ingénieurs civils dans le but de faire une étude des collecteurs collectifs privés a été initiée, avec le soutien de l'Office cantonal de l'eau, pour le raccordement de tous les fonciers privés de cette rue.

4. <u>Crédit de construction de la 1ère étape de création d'un réseau de collecteurs d'eaux usées, sis chemin de Mollaz, Vy-Neuve, route de l'Eaumorte, route des Rupettes, place du Four-Banal et route de la Maison-Forte : proposition de délibération</u>

Les données financières de cette délibération n'étant parvenues que ce jour, et le CM n'ayant pas pu en prendre connaissance, celle-ci fera l'objet d'une séance extraordinaire convoquée pour le 17 février 2020.

Le maire explique les différents composants de cette délibération, notamment les éléments financiers non pris en charge par le FIA, comme le réaménagement de certaines voiries, la rénovation de l'éclairage public, ainsi que le subventionnement aux ménages. Catherine Koumrouyan rend le CM attentif aux considérants qui détaillent le fonctionnement du financement par le FIA.

Stéphane Grobéty demande quelles options ont été choisies pour l'éclairage public. Hubert Dethurens lui répond que les détails ont été communiqués à l'ingénieur, mais que, dans la mesure du possible, les poteaux seront conservés. Les options du pilotage à distance des luminaires, ainsi que la prise en main, ne sont pas encore définies et des renseignements doivent être pris.

Marc Dupraz demande si le FIA finance directement les travaux. Hubert Dethurens explique que c'est la commune qui paiera les factures, le FIA les remboursant sous forme de loyer sur une durée de 40 ans. Catherine Koumrouyan rappelle que, pour la deuxième étape, il faudra réitérer toutes les procédures. Hubert Dethurens ajoute que le rapport d'évaluation des soumissions, préparé par le bureau d'ingénieur concernant l'appel d'offre, montre que l'entreprise Bernasconi remporte le mandat.

Jean Batardon s'inquiète du respect des délais et de la qualité des travaux. Le maire précise que ces éléments ont fait partie de la soumission et seront contrôlés. Pour répondre à Thierry Arn, le maire explique que le montant de CHF 250'000.00 de frais secondaires doit servir à couvrir d'éventuels imprévus. Il ajoute qu'une étude avait démontré que le revêtement phono-absorbant n'était pas justifié dans le village.

Catherine Koumrouyan ajoute qu'elle se tient à disposition pour toutes questions. Thierry Arn demande ce qu'il se passerait si le prochain conseil municipal décidait d'annuler la subvention aux ménages. Le maire répond que celle-ci ne pourrait être annulée que par une nouvelle délibération, donc soumise à référendum.



5. <u>Modifications de la Convention régissant l'Arrondissement de l'Etat civil de Bernex : projet de délibération</u>

Véronique Rudaz explique que cette convention doit être modifiée suite au passage à MCH2, en particulier du fait que la commune de Bernex gère la comptabilité de l'Arrondissement de l'Etat civil.

Proposition de modifications de la Convention régissant l'Arrondissement de l'Etat Civil de Bernex

Vu l'arrêté du Conseil d'Etat du 18 juin 2008, autorisant la création de l'Arrondissement de l'Etat Civil dénommé « Bernex » par les communes d'Aire-la-Ville, Avully, Avusy, Bernex, Cartigny, Chancy, Confignon, Laconnex, Onex et Soral, avec siège à Bernex ;

Vu la Convention régissant l'Arrondissement de l'Etat Civil de Bernex conclue entre ces mêmes communes le 05 juin 2008, entrée en vigueur le 1er octobre 2008 ;

Conformément à l'art. 30, al.2, de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

DECIDE

- 1. D'adopter les modifications apportées à la Convention régissant l'Arrondissement de l'Etat Civil de Bernex, du 05 juin 2008, telles qu'elles figurent dans le document annexe qui fait partie intégrante de la présente délibération.
- 2. De fixer l'entrée en vigueur au lendemain de l'échéance du délai référendaire (première date possible).
- 3. De subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par les communes d'Aire-la-Ville, Avully, Avusy, Cartigny, Chancy, Confignon, Laconnex, Onex et Soral, membres de l'Arrondissement.

La délibération est acceptée par 11 POUR, soit à l'unanimité.

6. <u>Programme 2020 manifestations communales</u>

Pour rappel:

- 28 mars
- 2 juin

Spectacle d'improvisation théâtrale à la salle communale Hubert Dethurens propose d'inviter l'ensemble de la population à un apéritif dînatoire pour fêter la fin de la législature et les conseillers sortants, ainsi que l'élection du nouveau conseil municipal. Les nouveaux habitants et les jeunes ayant atteint leur majorité cette année seront invités personnellement. S'il fait beau, la fête aura lieu sur la place en face de la mairie, au centre sportif en cas de pluie.



• 9 juin Spectacle itinérant du théâtre de Carouge

26 juin Fête des écoles
1^{er} août Fête nationale

L'organisation éventuelle de CinéLaconnex cette année suscite débat, Jean Batardon arguant qu'il avait été convenu que cette manifestation n'aurait pas lieu quand la fête du 1^{er} août était organisée à Laconnex. Andreea Capitanescu Benetti et Jean-Pierre Gantner estiment toutefois pouvoir organiser cette projection deux ans de suite et proposent de fixer le samedi 22 août pour cette année. Stéphane Grobéty, Bradley Stillwagon, Maxime Dethurens et Laurent Zimmermann sont disposés à leur donner un coup de main. Hubert Dethurens propose donc que « ceux qui organisent s'organisent entre eux ».

7. Règlement d'attribution des terrains communaux : nouvelle modification, art. 2

Le maire explique que la mention essentielle du lieu du domicile physique et fiscal à Laconnex pour l'agriculteur désirant louer un lot communal a été omise dans la version précédente, d'où cette nouvelle modification. Il ajoute que le bail est conditionné à l'approbation de ce règlement par les agriculteurs.

Cette nouvelle modification du Règlement d'attribution des terrains communaux est acceptée par 11 voix POUR, soit à l'unanimité.

8. Communications de l'exécutif

- ❖ Remboursements des prêts: le maire informe avoir procédé au remboursement total des prêts bancaires concernant d'une part le centre sportif, soit CHF 642'857.00 et d'autre part le bâtiment Vy-Neuve 3, soit CHF 500'000 pour lequel il reste encore un prêt de CHF 1'300'000.00. Hubert Dethurens précise que, pour les travaux de mise en séparatif, il sera nécessaire de contracter un nouvel emprunt.
- Nomination compagnie des sapeurs-pompiers: Hubert Dethurens félicite chaleureusement M. Christophe Bryois pour sa nomination au grade de Premier-Lieutenant et remet le brevet au Commandant.
- ❖ Travaux mairie: Hubert Dethurens procède à la lecture du courrier adressé à l'architecte, M. Golub, par l'Office des autorisations de construire. Il lui est reproché d'avoir effectué des travaux non-conformes lors de la rénovation de la mairie, la structure métallique de la dalle du premier étage n'ayant pas été approuvée par le département. En conséquence, M. Golub est condamné à payer une amende de CHF 20'000.00. Le maire estime que ce dernier devrait faire recours contre cette décision, notamment sur la base des photos des poutres en bois pourries et du rapport d'ingénieur justifiant la nouvelle structure.



- Chauffage centre sportif : une panne du système électrique des radiateurs est en cours de réparation.
- Suppléants du conseil municipal: Jean-Pierre Gantner indique que la modification proposée de la LAC concernant la nomination de suppléants a été refusée par 30 communes en assemblée générale de l'ACG.
- ❖ Fibre optique : Jean-Pierre Gantner informe que Swisscom procèdera durant 2020 à l'installation de la fibre optique dans le village. Le raccordement final des privés reste maintenu via le cuivre déjà en place. Hubert Dethurens se renseignera sur la possibilité de raccorder également les habitations éloignées du village, telles que le manège de la Gambade et le Chenil sur la route de Laconnex.

9. <u>Divers</u>

- Nouveaux élèves à l'école de Soral : Bradley Stillwagon s'inquiète d'une rumeur concernant les nouveaux élèves de Soral qui devraient se rendre à l'école de Perly, faute de place à Soral. Thierry Arn en a également eu vent. L'exécutif n'est pas au courant et va se renseigner.
- Cabanon du marché: Andreea Capitanescu Benetti signale que le cabanon se détériore et demande si un remplacement est prévu. Bradley Stillwagon propose d'ajouter un box aux garages devant l'ancienne poste. Différentes possibilités doivent être étudiées.
- ❖ Problèmes de voisinage: le maire relate avoir été interpellé pour des problèmes de voisinage sur l'impasse des Jumelles. Après examen, il a été constaté que la terrasse du locataire, ainsi que la place de parking qu'il s'était attribuée se trouvent sur le domaine public. Il lui a donc été demandé de retirer le dispositif bloquant un emplacement de parking. La terrasse est tolérée, si toutefois le bon voisinage est respecté.

10. Questions du public

Pas de questions.

La parole n'étant plus demandée, le maire lève la séance à 20H30.

Nadia Dupraz Secrétaire communale